



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 17035

Texte de la question

M. Dominique Baudis attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la présence dans les conseils d'administration des hôpitaux publics et privés de représentants des usagers avec voix délibérative. Il lui demande s'il compte réactualiser l'arrêté du 19 avril 1994 fixant la liste des instances mentionnées à l'article L. 225-8 du code du travail, relatif au congé représentation en faveur des associations relevant du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville, afin que soient inclus les membres des conseils d'administration des hôpitaux publics et privés et qu'ils puissent bénéficier du congé représentation.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baudis](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17035

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1998, page 3972

Question retirée le : 24 août 1998 (Retrait pour cause de question identique)